

NOUVEAU CIRCUIT DE 14 KM

Une randonnée proposée par CCAS

Surplombant la vallée de la Saône, le sentier traverse les vignes du Beaujolais et après la traversée d'une forêt de feuillus et de résineux, vous arriverez en haut du Quart route de Blacé, vous admirerez le panorama sur le Val de Saône et le Beaujolais.

Le Balisage du circuit est rose fluo (marquage temporaire à base de craie dégradable).

 Durée	4h 15	 Difficulté	Moyenne
 Distance	14,54 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	364 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	360 m	 Commune	Blacé (69460)
 Point haut	498 m	 Régions	Massif central, Beaujolais
 Point bas	276 m		



Trace n° 81195326



Description

(1) Direction avenue de la mairie, puis à 450 m tourner sur la droite et prendre la rue Sans Nom jusqu'au bout

attention traverser la départementale, monter le petit escalier quatre marches.

(2) Après 300 m, tourner à droite sur un chemin de terre entre vignes, jolie vue sur Saint Julien et sur le château de Montmelas

arrivé à la route, prendre à gauche puis à droite au stop, suivre la route

(3) Après le Germain et un grand mur d'enceinte, prendre le chemin montant à droite, et après le four à pain, descendre à gauche, puis à droite et descendre jusqu'à la route en terre, prendre à gauche puis remonter la route enrobée, la quitter sur la droite et rejoindre Riberrrolles.

(4) Arrivée au Grandes terres, descendre à droite entre les tunnels à foins (en traversant la ferme) et descendre en direction du ruisseau le Marverand,

en haute de la forte montée prendre à gauche, arrivé à la route prendre à droite en montant jusqu'au Gay.

(5) Arriver au hameau Le Gay, un banc et sa borne vous accueillent, ensuite quitter la route par un chemin sur la gauche qui vous amène au ravitaillement au lieu dit Le Peillon.

(6) Le ravitaillement du CCAS vous accueille. Ensuite traverser la route de la croix du Ban, au carrefour des sentiers, aller tout droit jusqu'au Paragard.

à la route prendre à gauche et traverser Le Quart

(7) A la sortie du hameau, prendre un chemin montant sur la gauche qui vous amènera en forêt, puis entre vignes

(8) Le chemin rejoint la route de [Blacé](#) et à ce carrefour un point d'eau vous rafraîchira en admirant un beau panorama sur le val de Saône et beaujolais.

(9) En descendant la route de Blacé, à 300 m, ne pas loucher le chemin sur la gauche pour descendre en sous bois et ensuite entre des anciennes vignes abandonnées, en bas du chemin en béton attention caniveau, continuer à descendre vous traverserez le ruisseau le Sallerin / le Sovarin, puis vous passerez en contrebas du Paragard avec vue sur les deux châteaux (L'Hestrangle et Paragard).

(10) Attention bien prendre à gauche, puis encore à gauche

(11) Traversée du domaine de Croifolie, chez Crozet viticulteur, pour rejoindre sur la gauche la route de La Folie

dans le virage à gauche, quitter la route et prendre le chemin sur votre droite, jusqu'à la montée de la Croix Rousse, puis à gauche.

(12) En traversant le village rue de la Treille, vous pouvez découvrir un site Clunisien avec son cloître et le musée "le Prieuré".

Points de passages

-  **D/A SALLE ROGER EDOUARD - MAIRIE**
N 46.031847° / E 4.644216° - alt. 303 m - km 0
-  **1 début de l'avenue de la mairie**
N 46.031988° / E 4.644755° - alt. 303 m - km 0.06
-  **2 tourner à droite sur chemin entre vignes**
N 46.0287° / E 4.649695° - alt. 281 m - km 0.89
-  **3 Le Germain**
N 46.024107° / E 4.638959° - alt. 296 m - km 2.08
-  **4 Les Grandes Terres**
N 46.02402° / E 4.617756° - alt. 375 m - km 4.39
-  **5 Le Gay**
N 46.027977° / E 4.609851° - alt. 432 m - km 5.73
-  **6 Le Peillon pour le ravitaillement**
N 46.030838° / E 4.612041° - alt. 471 m - km 6.15
-  **7 Le Quart**
N 46.035521° / E 4.603799° - alt. 447 m - km 7.13
-  **8 point d'eau pour se rafraîchir**
N 46.039268° / E 4.608555° - alt. 461 m - km 8.91
-  **9 descendre sur la gauche, quitter la rue de Blacé**
N 46.037767° / E 4.606765° - alt. 456 m - km 9.18
-  **10 vue des deux châteaux**
N 46.033932° / E 4.614696° - alt. 394 m - km 10.33
-  **11 domaine de Croifolie**
N 46.039617° / E 4.625921° - alt. 331 m - km 11.51
-  **12 Salles Arbuissonnas**
N 46.040661° / E 4.636744° - alt. 299 m - km 12.54

(13) en sortant du village, traverser le carrefour , et obliquer à droite la droite et passer derrière l'ancienne gare du tacot (toilettes et point d'eau) pour rejoindre la voie du tacot .

(14) Traverser la route de la Croix Polage et monter sur la droite sur un chemin raide entre vigne et plantation pour arriver sur la droite à Montjoly, puis passer devant le château de Champrenard et rejoindre la Mairie , salle Roger Edouard.

● **13 A proximité voir le Musée Le Prieuré et du Cloître**

N 46.040879° / E 4.640732° - alt. 287 m -
km 12.85

● **14 traverser la route de la Croix Polage**

N 46.041782° / E 4.6462° - alt. 291 m - km 13.31

● **D/A SALE ROGER EDOUARD - MAIRIE**

N 46.031882° / E 4.644294° - alt. 303 m -
km 14.54

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-81195326/>

En savoir plus :

- Site internet : <https://mairie-blace.fr/fr/>

[illegible]

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.